



Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit-cadre du Campus Energypolis pour l'extension des sites BioArk à Viège et Monthey, pour la création du parc de l'innovation à Sion ainsi que pour la création du Pôle santé à Champsec

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) s'est réunie le 23 avril 2019, de 8h30 à 12h00, salle Zeuzier, Bâtiment de l'EPFL Industrie 17, Sion.

Commission EFCS

Membres	23.04.2019
LÖTSCHER Martin, CVPO ; Président	X
CONSTANTIN Patricia, AdG/LA, Vice-présidente	X
PERROUD Bruno, UDC, rapporteur	X
BRUTTIN Loïc, suppl. PLR	X
DUBUIS Alexandre, Les Verts	MOOS Marie-Angèle
DUBUIS Margaux, AdG/LA	EVEQUOZ Patrick
GUALINO Pierre, PDCB	X
JACQUOD Eric, UDC	BOAND Vincent
PANNATIER Christophe, PDCC	GACHNANG Mathieu
SCHAFEITEL Fabien, PDCC	X
TERRETTAZ Jean-Pierre, PLR	X
WERLEN Egon, suppl. CSPO	X
ZURBRIGGEN Fabian, SVPO	X

Service parlementaire

REYNARD Sarah, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du DEF

DINI Sophia, déléguée cantonale au Campus Energypolis

BIANCO Eric, Chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

2. Présentation

Crédit-cadre Campus Energypolis

Le crédit-cadre accepté par le Grand Conseil en septembre 2013 prévoyait un montant d'investissement de Fr. 356 millions, dont Fr. 250 millions à charge du canton, le solde étant financé par des tiers (Ville de Sion, Confédération, privés). Le tableau en annexe présente une vue d'ensemble des étapes d'investissement, les montants y relatifs et les crédits d'objet alloués par le Grand Conseil.

Le Campus Energypolis est un projet évolutif. Au cours de son développement, le Conseil d'Etat a saisi diverses opportunités, dont celle de renforcer la chaîne de valeur biopharmaceutique. Il a ainsi octroyé hors crédit-cadre un montant de Fr. 3,7 millions en 2015 respectivement de Fr. 3,3 millions en 2016 pour les équipements et les infrastructures des sites BioArk de Monthey respectivement de Viège. En outre, afin de conserver la maîtrise autant sur les bienfonds que sur les infrastructures, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil en 2014 d'acquérir auprès de la Ville de Sion le bâtiment Industrie 17 destiné à l'installation de l'EPFL, pour un montant de Fr. 19,5 millions hors crédit-cadre.

Le crédit-cadre est un crédit d'engagement portant sur un programme. Chaque réalisation doit par la suite faire l'objet d'un crédit d'objet qui est présenté au Grand Conseil lorsque le projet est prêt à être réalisé et que les frais consécutifs de même que le modèle de financement sont connus. Les montants alloués par des crédits d'objets peuvent différer des montants prévus dans le crédit-cadre. Néanmoins le montant total du crédit-cadre ne peut être dépassé.

Le montant prévu par le crédit-cadre pour la réalisation de l'étape 3 (Energypolis 2) n'a pas été utilisé dans son entier, une partie des réalisations prévues (déplacement des laboratoires de la Grande Hydraulique de Lausanne vers Sion) ayant été remplacée par un plan académique orienté sur les environnement alpins et extrêmes. Le montant résiduel aurait pu être reporté sur l'étape 4 dans le respect du montant global alloué par le crédit-cadre. Cependant, étant donné le caractère évolutif du projet Energypolis et par soucis de transparence, l'IF a demandé à ce que les investissements que le Conseil d'Etat projette de consentir pour poursuivre le développement du Campus Energypolis et honorer les dispositions de la Convention d'implantation¹ soit soumis au Grand Conseil sous la forme d'un crédit-cadre complémentaire.

Le crédit-cadre complémentaire s'inscrit dans le prolongement de la collaboration entre l'EPFL et le Canton du Valais, collaboration qui a dépassé les attentes des uns des autres. A l'échéance des projets planifiés dans le crédit-cadre, l'EPFL prévoyait de créer 150 places de chercheurs en Valais. Aujourd'hui 220 chercheurs sont présents sur le canton et il est prévu de porter ce nombre à 400 à l'horizon 2021, sans coûts supplémentaires pour le canton. De même, il était prévu d'installer 11 chaires, dont 7 financées par le canton. Aujourd'hui, on se dirige vers un total de 17 chaires à l'échéance 2021 (soit 6 chaires supplémentaires financées par l'EPFL).

Parc de l'innovation à Sion (SIP Sion)

Afin de favoriser le transfert de technologies vers l'économie ainsi que le développement d'entreprises à haute valeur ajoutée, la Convention d'implantation prévoit la création à Sion d'une antenne du parc de l'innovation de l'EPFL, le Park Network West EPFL (géré par l'association Switzerland Innovation Park Network West EPFL) qui regroupe cinq cantons et six sites d'implémentation autour des antennes cantonales de l'EPFL (voir p. 8 du message). De par le

¹ Convention sur l'implantation du pôle EPFL Valais Wallis du 19 décembre 2012 signée entre l'EPFL et l'Etat du Valais.

contrat d'affiliation qui le lie à l'association SI Park Network West EPFL, le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre à disposition des locaux comprenant des laboratoires équipés et des surfaces de bureau en tant que condition indispensable pour attirer des activités de recherches et des entreprises.

Lors de la signature de la Convention d'implantation en 2012, il était prévu de construire quatre bâtiments avec un financement de la Confédération. Or, lorsque les conditions-cadres des parcs scientifiques suisse se sont concrétisées avec la création de la Fondation Switzerland Innovation en 2016, il s'est avéré que seul un cautionnement était possible. Vu les taux pratiqués actuellement par les instituts financiers pour un cautionnement, cette option a été abandonnée. Une étude de faisabilité pour un partenariat public-privé a été commandée par l'Etat du Valais et l'EPFL (financement conjoint 50/50) en 2018. Les conclusions ont montré qu'un tel modèle de financement est possible à Sion. A ce stade du dossier, la solution la plus pertinente qui se dessine est la suivante : afin de garantir la maîtrise du projet et s'assurer un financement pour la gestion de la communauté, il est important que l'Etat du Valais soit propriétaire du foncier. L'objectif est de louer les terrains à des investisseurs privés ou semi-publics pour construire lors d'une première étape un bâtiment. L'objectif est d'en construire entre trois et quatre et de récolter des droits de superficie pour financer la gestion de la communauté SIP et ainsi assurer la promotion et la pérennité du site.

Le programme des locaux de ce premier bâtiment s'apparente à celui des bâtiments actuellement occupés par l'EPFL et la Fondation The Ark. Les coûts de construction ainsi que les coûts pour l'installation des infrastructures techniques et scientifiques peuvent être estimés de façon très fiable.

Le crédit complémentaire estimé à Fr. 28 millions se décompose de la manière suivante :

- Foncier : prix estimé à Fr. 8 millions.
- Infrastructures techniques et scientifiques : le coût des infrastructures techniques et scientifiques se monte à environ Fr. 20 millions pour l'ensemble du quartier de l'innovation (soit quatre bâtiments) selon les devis de rénovation du bâtiment de la rue de l'Industrie 17 ainsi que du Centre d'Impression des Ronquoz et la construction des bâtiments de la HES-SO Valais-Wallis à la rue de l'Industrie 19 à 23.

Il ne s'agit à ce stade du dossier que d'estimations et d'une proposition de modèle de financement. Pour éviter de devoir à nouveau présenter une demande de crédit-cadre complémentaire, il a été jugé préférable de prévoir un montant maximal de Fr. 28 millions. Selon les opportunités, notamment en ce qui concerne la localisation, les montants qui figureront dans les crédits d'objet pourront être inférieurs, en fonction de modèle de financement qui aura été retenu. La Ville de Sion prévoit de construire un parking de 600 places à la rue des Champs-de-tabac (proche de la gare et du départ de la liaison plaine-montagne). Il serait envisageable d'intégrer à cette nouvelle construction des locaux pour le SIP Sion. Dans cette configuration, le foncier appartiendrait à la Ville de Sion et un partenariat Ville de Sion- Etat du Valais pourrait être mis en place pour la mise à disposition des locaux.

Pour information, la Ville de Sion et Matériaux Plus se sont mis d'accord sur le déplacement de Matériaux Plus mais, à ce jour, n'ont pas réglé la question financière. Il est par ailleurs relevé que la parcelle de Matériaux Plus est polluée. En conséquence, malgré sa localisation idéale, cette parcelle ne pourra être mise à disposition dans les délais requis.

Extension des sites BioArk à Viège

Le projet d'extension des sites BioArk à Viège et Monthey fait l'objet d'un crédit d'objet soumis au Grand Conseil en même temps que la demande de crédit complémentaire. Nous renonçons donc à entrer dans les détails et renvoyons au rapport y relatif.

Pôle santé

Le crédit-cadre accepté en 2013 prévoyait pour un montant de Fr. 55 millions la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école de Santé (HdS) et pour l'Ecole Supérieure du Domaine Social Valais (ESDS) sur le site de Chamspec afin de profiter des synergies avec l'HVS et le centre Suva – Clinique Romande de réadaptation (CRR). Etant donné le développement des activités de l'EPFL et les collaborations actuelles avec la Fondation The Ark dans les locaux SUVA-CRR, il s'avère opportun d'augmenter le programme de 2000 m² pour des locaux dédiés à la recherche dans le domaine de la santé et à l'installation de start-up. L'ajout de ce programme porte le montant dévolu à l'implantation du Pôle santé sur le site de Champsec à Fr. 70 millions. Il s'agit là d'une estimation basée sur un prix au m². Le devis général ne sera connu que lors de la présentation du crédit d'objet au Parlement.

Le financement de la construction de la HdS repose sur un cautionnement de l'Etat en faveur de la HES-SO Valais Wallis similaire à celui de la construction de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI). La participation de la ville de Sion s'élève à 10% des dépenses d'investissement et comprend la mise à disposition des terrains pour la partie HdS. Pour les locaux The Ark, le financement est déterminé par le contrat conclu entre la Ville de Sion et la Fondation. Pour la partie EPFL, des discussions sont en cours quant à la possibilité de financer une partie par des tiers.

Résumé

	Total	dont Canton	
Crédit complémentaire au crédit-cadre			
Site BioArk de Monthey	15'500'000	6'000'000	
Site BioArk de Viège	13'500'000	5'000'000	
Total pour les sites BioArk	29'000'000	11'000'000	Crédit d'objet présenté en juin au GC
Parc de l'Innovation à Sion	28'000'000	28'000'000	Coûts estimés (montant maximal) Chaque réalisation sera soumise au GC sous la forme d'un crédit d'objet, une fois les coûts et le financement connus.
Pôle santé	15'000'000	15'000'000	
TOTAL crédit complémentaire	72'000'000	54'000'000	

3. Entrée en matière

Modèles de financement

EPFL

L'EPFL, qui est une école fédérale financée par la Confédération, constitue un modèle d'école inédit en Valais et ne rentre dans aucun cadre légal cantonal, raison pour laquelle l'Etat du Valais et l'EPFL ont ratifié la Convention d'implantation. La Ville de Sion a accepté de participer à la construction de

la partie EPFL du Campus Energypolis au même titre que pour les écoles de degré tertiaire (mise à disposition du terrain, 10% des dépenses d'investissement, 10% des dépenses de fonctionnement). La construction des bâtiments, les infrastructures et les équipements sont financés par un prélèvement sur le Fonds pour le financement des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle. Les locaux sont mis à disposition de l'EPFL à bien plaisir mais l'école investit continuellement dans l'infrastructure scientifique. L'EPFL s'est engagée à prendre en charge 54% du fonctionnement, mais elle prend déjà aujourd'hui en charge 74% du fonctionnement, l'objectif final étant que le fonctionnement soit entièrement à sa charge.

HES-SO Valais-Wallis

Le modèle retenu pour le financement des bâtiments de la HES-SO Valais Wallis (devenue une école autonome) est le cautionnement. La participation de la Ville de Sion est déterminée par la loi fixant la localisation des écoles du degré tertiaire (mise à disposition du terrain, 10% des dépenses d'investissement, 10% des dépenses de fonctionnement). Le SEFRI participe également au financement de la construction.

Fondation The Ark / BioArk

La Fondation the Ark connaît encore un autre type de financement qui lui est propre. Pour ce qui concerne la partie Campus Energypolis (BioArk), le financement de la part cantonale est alloué selon le modèle de l'EPFL par un prélèvement sur le Fonds pour le financement des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle.

Concordance du projet de SIP Sion avec le type de zone prévu par le RCCZ

La Ville de Sion prévoit que le quartier sous-gare devienne un quartier mixte, c'est-à-dire que les bâtiments comprennent de l'activité commerciale au rez-de-chaussée, de l'administratif et du logement. Si les bâtiments SIP devaient s'implanter en front de rue, il serait alors possible de mettre à disposition les locaux du rez-de-chaussée pour des activités commerciales, qui sont par ailleurs tout à fait compatibles avec un campus d'étudiants et de chercheurs. Pour l'heure, la principale difficulté vient de l'identification des parcelles qui serait propices au développement du Campus Energypolis dans ce quartier car le nouveau règlement des zones et des constructions ne sera disponible que pour la fin de l'année.

SIP Sion : participation de la Ville de Sion au foncier

La participation est à bien plaisir, il n'y aucune obligation légale. Dans le cadre des discussions avec la Ville de Sion, celle-ci a montré sa volonté de faire partie du projet mais la forme reste à définir.

SIP Sion : partenariat privé-public

Ne serait-il pas préférable que l'Etat du Valais soit propriétaire des bâtiments du quartier de l'innovation et qu'il finance leur construction au travers de FIGI ? On peut répondre à cette question par la question suivante : est-ce le rôle de l'Etat de devenir un investisseur ou promoteur, sachant que l'intervention de l'Etat peut causer des distorsions de concurrence ? L'objectif primaire de FIGI est de gérer de manière rationnelle le parc immobilier de l'Etat, notamment par le fait que l'Etat soit propriétaire des locaux qu'il occupe dans le cadre de l'exercice de tâches régaliennes. Mais FIGI en est encore à ses balbutiements.

Le Département estime qu'il sera aisé de trouver des partenaires. Ce genre de projets de construction mixte dans un quartier en plein essor, à proximité de la gare, éveille un intérêt certain auprès des investisseurs privés, notamment les investisseurs institutionnels. C'est pourquoi le Département a choisi de présenter dans le crédit-cadre complémentaire l'option du partenariat privé-public, même si pour l'heure rien n'est définitif. Par ailleurs, dans la chaîne de valeur recherchée au

travers du Campus Energypolis, le SIP Sion se situe dans la phase de valorisation économique. De ce point de vue, le projet se situe davantage dans le sillon de la promotion économique, ce qui justifie un partenariat privé-public et non un financement étatique au travers de FIGI ou d'un prélèvement sur le Fonds pour le financement des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle.

Différences entre les plateformes BioArk et le parc de l'innovation

Les sites BioArk de Viège et de Monthey ne sont pas destinés à accueillir des unités R&D d'entreprises établies ou de multinationales mais de soutenir des start-up. La volonté est de disposer de locaux mis à disposition de start-up pour démarrer leurs activités et qui ne peuvent pas se projeter sur la durée sans une aide initiale. Il faut également veiller à disposer d'espaces libres, sans coûts supplémentaires pour les start-up, afin de leur permettre de grandir.

VOTE :

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

4. Lecture de détail

4.1 Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit-cadre du Campus Energypolis

Art.1

Proposition :

¹ *Un crédit complémentaire au crédit-cadre pour la création du Campus Energypolis de 54 millions de francs est alloué pour l'extension des sites BioArk à Viège et à Monthey, pour la création d'un parc de l'innovation à Sion ainsi que pour le Pôle santé à Champsec. **Les réserves pour imprévu font partie du crédit-cadre.***

VOTE : proposition **acceptée** à l'unanimité.

5. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit-cadre du Campus Energypolis pour l'extension des sites BioArk à Viège et Monthey, pour la création du parc de l'innovation à Sion ainsi que pour la création du Pôle santé à Champsec est **accepté à l'unanimité** des membres de la commission EFCS.

Le président

Martin Lötscher

Le rapporteur

Bruno Perroud

Annexe : récapitulatif crédit-cadre Energypolis

Campus Energypolis	Crédit-cadre	Crédits d'objet					Tiers
		Date décision GC	Montant	Part nette du canton	Mode de financement	Ville de Sion (10% + terrain)	
Total	356	12.09.2013	356	250		106	
Etape 1 : EPFL Valais Wallis et Bioark	45.9						
Rénovation et équipements I17	33.9	12.09.2013	33.9	30.5	Fonds XXIe siècle	3.4	
Plateformes Bioark	12	12.09.2013	12	12	Fonds XXIe siècle	0	0
Etape 2: HEI, espaces communs HEI/EPFL et locaux The Ark	170						
Bâtiments Industrie 19, 21 et 23 <i>dont locaux EPFL I19</i>	170	10.09.2015	179.8 5.3	121.6 4.8	cautionnement <i>Fonds XXIe siècle</i>	16.7 0.5	41.5 <i>Conf. (SEFFR)</i>
Etape 3 : Energypolis 2* et démonstrateurs	85						
Démonstrateurs		10.09.2015	5	5	Fonds XXIe siècle		
Acquisition centre d'impression des Ronquois (CIR) <i>dont acquisition de la parcelle I4583 (réserve)</i> <i>dont parcelle I194 mise à disposition gratuitement par la Ville de Sion</i>		17.11.2017	20 3.34 2.04	16.5 3.34	Fonds XXIe siècle	3.502 0 2.04	
Transformation CIR (Alpole)		session juin 2019	38.55	34.695	Fonds XXIe siècle	3.855	
Etape 4 : Pôle Santé	55						
HEdS sur le site HVS							
Investissements hors crédit-cadre							
Acquisition bâtiment I17							
Equipement BioArk Monthey (DCE 04.02.2015)		15.12.2014	19.5	17.55	Fonds XXIe siècle	1.95	
Equipements BioArk Viège (DCE 10.05.2016)			2.7 3.3	2.7 3.3	Fonds XXIe siècle Fonds XXIe siècle		
Crédit-cadre complémentaire	54						
Extension BioArk Viège	5	session juin 2019	5	2.5	Fonds XXIe siècle		2.5 Viège**
Extension BioArk Monthey	6	session juin 2019	6	3	Fonds XXIe siècle		3 Monthey**
Locaux Fondation the Ark et EPFL sur le Pôle Santé	15						
Quartier de l'Innovation SI Park Network West EPFL	28						

* Suite à l'abandon du plan académique initial (déplacement de la grande hydraulique de Sion vers Lausanne), le Conseil d'Etat s'est engagé à affecter le financement prévu par les fonds publics (Fr. 80 mio) dans le lancement de l'initiative Science et Technologie des environnements extrêmes. Le montant de Fr. 5.3 mio pour les locaux EPFL dans l'19 (étape 2) est à porter en déduction du montant disponible pour l'étape 3.

**Prêts sans intérêt accordés par le Canton aux communes de Viège et de Monthey